

Berne, le 29 janvier 1947.

Mon sieur le Ministre,

Je reviens sur votre lettre du 29 octobre concernant l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies. Je n'ai pas voulu y répondre avant d'avoir entendu MM. Segrétan et Zehnder sur leurs impressions d'Amérique.

Je vous remercie des renseignements que vous m'avez donnés sur les entretiens que vous avez eus depuis votre retour à Washington au sujet de nos relations avec les Nations Unies. Ces renseignements sont de nature à nous encourager à poursuivre notre politique actuelle jusqu'au moment où la situation sera plus claire.

La lettre que j'ai adressée à M. Spaak, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, n'est pas en contradiction avec cette politique. Je ne partage pas votre avis qu'il était soit inopportun soit dangereux de la remettre à son destinataire sans avoir l'assurance qu'il la considérerait comme strictement personnelle.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui à Paris le 9 octobre 1946, j'ai exposé à M. Spaak les raisons de notre attitude à l'égard des Nations Unies et je lui ai déclaré que je lui enverrais à New York une lettre dans laquelle je lui confirmerais le point de vue actuel de la Suisse. M. Spaak était absolument d'accord avec moi qu'il serait inopportun de provoquer actuellement un grand débat sur la neutralité suisse. Il s'était d'ailleurs montré très compréhensif pour notre manière d'envisager les choses. Au moment où j'ai fait parvenir la lettre à M. Spaak, je me suis rendu compte des risques

Mon sieur C. Bruggmann,
Ministre de Suisse,

Washington.



que comportait la remise de cette Lettre. Si néanmoins je n'ai pas
 hésité à courir ses risques, c'est que j'étais convaincu, et je le
 suis encore, qu'un jour ou l'autre il pourrait s'avérer utile que
 nous l'ayons écrite. Son but était, non seulement de confirmer à
 M. Spaak un point de vue que je lui avais exposé verbalement, mais
 aussi de lui donner la possibilité, au cas où l'attitude de la Suisse
 se aurait fait l'objet d'une question ou d'une critique à l'occasion
 de l'examen des problèmes nous intéressent (adhésion à la Cour inter-
 nationale de Justice ou surtout accord sur l'utilisation des bâtiments
 des Nations Unies à Genève), de faire allusion à cette Lettre ou même
 d'en donner lecture.

L'envoi de cette Lettre n'a pas fait l'objet d'un com-
 munique à la presse suisse. En revanche, j'ai donné confidentielle-
 ment lecture de la Lettre aux Commissions des affaires étrangères des
 deux Chambres.

M. Serrétan m'a renseigné sur l'entretien qu'il a eu
 avec M. Spaak. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'attitude de
 ce dernier à l'égard de notre pays. J'avais déjà eu l'occasion d'ap-
 précier cette attitude lors de mon entretien d'octobre dernier avec
 le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En ce qui concerne les relations entre votre Légation
 et le Consulat général de New York, je regrette vivement les dif-
 ficultés qui se sont élevées en novembre dernier entre M. Gygas et
 vous-même. Il me paraît qu'elles auraient pu être évitées, et cela
 d'autant plus que, si je suis bien renseigné, notre Consul général à
 New York a été conforme aux instructions que je lui avais données
 et n'a pas outrepassé le mandat qui lui avait été confié le printemps
 dernier. J'espère que l'application de l'accord intervenu sur l'orga-
 nisation du travail entre la Légation et le Consulat général pour les

questions intéressant les Nations Unies ne donnera pas lieu à de nouvelles difficultés.

En vous remerciant de la collaboration efficace que vous avez donnée à MM. Sésrétan et Zehnder pendant leur séjour aux Etats-Unis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.